

LE JOUR, 1947
18 Septembre 1947

SUR LA CHAMBRE DES DEPUTES

Le Gouvernement a bien fait de convoquer enfin la Chambre. Les vacances parlementaires ne se justifiaient guère dès l'instant qu'il n'y avait pas eu de travaux. Et sur le bureau de l'Assemblée restent déposés des projets de loi dont plus d'un, déclaré urgent, attend depuis des mois de voir le jour.

Le Gouvernement était dans la légalité en ne convoquant pas la Chambre en session extraordinaire ; politiquement il était dans l'erreur. Cette Chambre si discutée, si critiquée, cette Chambre jusqu'ici absente, jusqu'ici muette, n'est il pas temps qu'elle parle, qu'elle agisse, qu'elle prouve la réalité du mouvement en marchant ? Il y a là cinquante cinq messieurs dont près de la moitié sont des nouveaux, qui depuis longtemps aspirent à nous montrer la vigueur de leur glotte, la portée de leur voix. Eh Bien ! Qu'ils montent à la tribune ! Ou que de leur siège ils défendent la cité et ses institutions ; qu'ils se défendent eux-mêmes comme ils en ont le droit et le devoir, qu'ils disent ce qu'ils ont à dire !

Quelques uns passent pour jugés, bâillonnés, asservis ; qu'ils démontrent à tout le peuple qu'ils sont libre, qu'ils ne traînent aucun boulet, qu'ils ne sont les esclaves d'aucun engagement, d'aucune contrainte !

Il était vraiment nécessaire que cette Chambre fut appelée à siéger sans attendre la mi-octobre ; il était pressant qu'elle reprit corps pour cesser de paraître une illusion, un fantôme. Car, à peine élue, elle s'était évanouie. Voici qu'on va la revoir pour constater d'ailleurs qu'elle ressemble étrangement à celles qui l'ont précédée...

Un préjugé tenace a fait croire longtemps que la Chambre des députés, chez nous, est puissante, trop puissante, en face d'un Pouvoir exécutif démuné, dominé. Tous les discours, toutes les démonstrations n'ont pas suffi à établir le contraire ; ni les faits considérés un à un. Il a fallu une longue expérience pour commencer à s'apercevoir qu'en réalité la Chambre est un corps sans souplesse et sans cohésion dont l'Exécutif peut faire aisément ce qu'il veut, la mentalité de certains milieux étant ce qu'elle est.

C'est à l'Exécutif de comprendre (jusqu'à ce que les députés libanais prennent mieux conscience de ce qu'ils sont) que la Chambre libanaise, institution nécessaire, lieu de rencontre inévitable en ce pays de confessions, condition de notre équilibre, doit être respectée et qu'elle doit se faire respecter. Le Gouvernement peut y contribuer puissamment par son « comportement » envers elle. S'il l'ignore, s'il la ridiculise, s'il la disloque, il se détruit lui-même et il nous déshonore avec elle.

Jamais le Gouvernement n'a eu plus de devoirs envers la Chambre. Nous attendons de voir s'il va comprendre cette vérité première et s'il va agir en conséquence.